

dez sans doute qu'un autre vous le souffle.

— Cette éventualité n'est pas impossible à admettre.

— Hein? Tu crains le cambriolage, et tu n'empêches pas tout de suite?... Conduis-moi sur l'heure à la cachette, mon bon ami, et tu verras si j'aurai les mêmes scrupules que vous deux.

— Attends, je n'ai pas encore achevé mes révélations et, avant de commencer ton enquête, tu dois tout savoir. Ce soir, lors que l'on me cherchait partout, j'étais dans la cave. Or, tandis que je m'entretenais avec Denise, mon père est survenu. La lueur de sa lampe électrique, le bruit de ses pas nous ayant avertis de son approche, nous avons pu nous dissimuler et faire silence en temps utile; et il est passé tout près de nous sans se douter de notre présence.

Parvenu au fond du caveau, il a soulevé une dalle qui ferme l'orifice d'un puits étroit dans lequel s'enfonce la vis d'un escalier de pierre. Alors, sans hésiter, évoluant sans doute sur un terrain qui lui est familier, mon père s'est mis à descendre l'escalier...

— Ah! J'ai saisi, c'est là...

— Oui, c'est là, au bout d'un long couloir, auquel on accède par l'escalier, qu'est la cachette du trésor. Dans un trou rectangulaire, est placée la grande boîte métallique, affreusement rouillée, qui le contient, et, sur le couvercle de celle-ci, est un tube de verre dans lequel est roulé un parchemin où sont consignées toutes les indications nécessaires sur l'origine, la date du dépôt, la destination du trésor.

— Ces indications, je les sais par coeur, les ayant lues maintes fois... ailleurs. Les voici:

— En prévision des dangers dont je me sens menacé, je soussigné, comte

Adalbert d'Anglemar, ai réuni et enfermé dans cette boîte tout ce qui reste, à la date du 14 novembre 1792, de ma fortune jadis considérable. Si je ne survis pas à la tourmente révolutionnaire, mes héritiers pourront un jour rentrer en possession de cet argent, en se servant des documents qui sont laissés à la garde de M. Pierre Duhamel, l'ancien bailli de Liverdon, dont la haute probité est inaccessible à toute tentation. Ces documents devront être identifiés par la comparaison avec ceux que contient le tube de verre. Leur similitude prouvera leur authenticité. Ainsi, mes héritiers seront sûrs que ce coffre contient l'héritage qui leur appartient.

— Au cas où mes héritiers auraient également disparu dans la tourmente, tout le contenu de ce coffre appartiendrait à Pierre Duhamel ou à ses héritiers.

Fraicheval, le 14 novembre 1792

Comte Adalbert d'Anglemar.

— Ah! par exemple, ponctua Julius Abrassac, quand Maurice se tut, voilà qui est merveilleux et déconcertant tout à la fois! D'abord, aucun doute ne peut exister sur l'attribution de cette fortune: c'est à Mlle Denise qu'elle appartient.

— Oui, à Denise et à sa soeur.

— Bien entendu. En effet, les héritiers naturels du comte Adalbert n'ayant pas donné signe de vie, on peut en conclure qu'ils n'existaient plus à la mort du comte. Mais le brave bailli, Pierre Duhamel, toujours scrupuleux a laissé passer les années sans toucher à quoi que ce soit, attendant évidemment que ces gens se décident à se montrer. Personne n'est venu et le bailli est mort sans même penser à attirer sur ce trésor l'attention de ses héritiers personnels. Ceux-ci igno-